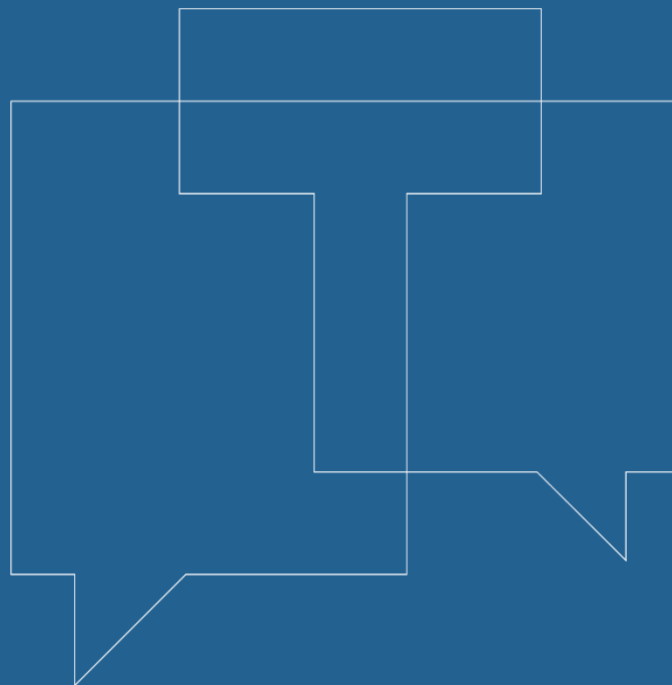




COMPTE RENDU DE RENCONTRE

Comité de vigilance – Lieu d'enfouissement technique de
Saint-Nicéphore

3 juin 2026

Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil des membres	2
2.	Adoption de l'ordre du jour	2
3.	Validation du dernier compte rendu	2
4.	Faits saillants de la visite	2
4.1.	Nouvelle entrée	3
4.2.	Poste de pesée	3
4.3.	Fauconnerie	4
4.4.	Cellules de déchets	4
4.5.	Recouvrement final	6
4.6.	Biogaz	7
4.7.	Usine de cogénération et Serres Demers	7
4.8.	Traitement des eaux et bassins	8
4.9.	Plantation de saules	9
4.10.	Sablière	10
5.	Actions de suivi	10
5.1.	Composition du Comité	10
5.2.	Journée portes ouvertes	11
5.3.	Organisation des 20 ans du Comité	11
5.4.	Suivi sur les PFAS	11
6.	Rapports d'activités	12
6.1.	Registre des plaintes	12
6.2.	Registres des visites du MELCCFP	12
7.	Divers et prochaine rencontre	12

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville pour WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre du Comité de vigilance en 2026.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure en annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

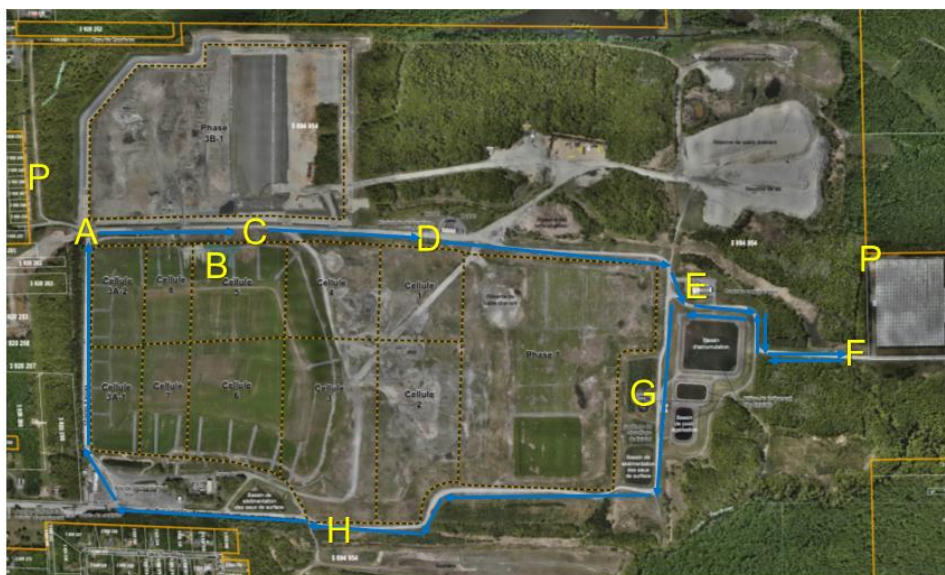
M. Craft demande aux membres si le compte rendu de la dernière rencontre était représentatif.

Le compte rendu est validé par les membres.

4. FAITS SAILLANTS DE LA VISITE

La visite du site a permis d'explorer les installations de WM et d'échanger sur plusieurs thématiques, tout en présentant les différentes étapes du cycle des opérations.

Le tracé de la visite et les points de discussions sont illustrés ci-dessous.



A : Nouvelle entrée
B : Recouvrement final Phases 2 et 3A
P : Points d'échantillonnage des PFAS

C : Front de déchet/cellules 9 et 10
D : (Point thématique) Biogaz
E : Centrale de production d'électricité

F : Serres Demers
G : Filières de traitement des eaux
H : Projet de restauration de la sablière



4.1. NOUVELLE ENTRÉE

M. Daniel Camara, ingénieur régional chez WM, présente la nouvelle entrée et mentionne que l'obtention des autorisations de construction a pris environ deux ans, notamment en raison des projets de compensation des milieux humides. Cette nouvelle entrée vise à éviter le refoulement des camions sur la route 143 et à préserver la quiétude des résidents du Club du Faisan. L'entrée peut accueillir environ 20 camions simultanément aux heures de pointe, avec une aire prévue pour les camions non conformes.

Il ajoute qu'environ 85 % des travaux ont été réalisés en 2025. Les aménagements paysagers (clôtures végétales, saules, arbres, fleurs) seront finalisés prochainement en collaboration avec le GARAF et Ramo. Le site intègre des éclairages solaires réalisés en partenariat avec Solidel et Patio Drummond, des entreprises de la région.

M. Lamothe indique que l'adresse civique pour l'entrée et les opérations a été modifiée, tandis que l'adresse administrative demeure associée à l'ancienne entrée.

4.2. POSTE DE PESÉE

M. Lamothe explique que tous les camions qui entrent sur le site passent par la balance afin de fournir les informations nécessaires, soit le nom du client, le type de matières et la provenance des déchets. Les camions sont pesés pleins à l'entrée et vides à la sortie, puis un billet de pesée est remis pour documenter la transaction. Chaque année, un rapport est transmis au ministère indiquant toutes les entrées de matières sur le site et le tonnage reçu. En moyenne, entre 60 et 200 camions déchargent leur matière au site chaque jour, dépendant de la période de l'année.

M. Lamothe mentionne que les matériaux acceptés sur le site sont les déchets résidentiels, ceux provenant des ICI (industries, commerces et institutions), les déchets spéciaux comme l'amiante et les carcasses d'animaux, les matériaux de construction, rénovation et démolition ainsi que les sols faiblement contaminés pour faire du recouvrement journalier et final.

Il ajoute que le poste de pesée est également équipé de détecteurs de radioactivité. Si un matériel radioactif est présent, cela provoque une alarme. La cargaison du camion est alors inspectée avec un détecteur portatif pour identifier l'endroit ainsi que la source radioactive précise du matériel. Ces données sont partagées avec le ministère. La majorité des déchets ayant une composante radioactive sont d'origine médicale et ont une très courte demi-vie, alors ils sont autorisés sur le site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
La nouvelle entrée est-elle en fonction ?	M. Lamothe indique que la nouvelle entrée est en service depuis le 13 avril 2026 (environ un mois et demi) et que tout fonctionne bien. Il ne reste qu'à installer

	l'enseigne principale. Un affichage temporaire est en place.
Est-ce qu'il y a une gestion de la circulation pour les camions, une signalisation à respecter ?	M. Lamothe explique qu'au moment de la mise en service, le marquage au sol n'était pas complété, ce qui a rendu la circulation plus chaotique. Depuis, la ligne d'arrêt temporaire et la communication ont permis d'améliorer la situation. Certains ajustements demeurent nécessaires, notamment au niveau de la compréhension de la signalisation par les camionneurs.
Comment est-ce que les visiteurs s'enregistrent à leur arrivée ?	M. Lamothe précise que les visiteurs doivent emprunter la voie piétonne située à droite de la balance et se rendre au bureau d'accueil.
L'ancienne balance est-elle déjà démantelée ?	M. Lamothe indique que l'ancienne balance est toujours en place, mais sera éventuellement démantelée et recyclée au niveau de la ferraille.
Les camions des serres utilisent-ils aussi la nouvelle entrée ?	M. Lamothe répond que oui, tous les camions empruntent désormais la nouvelle entrée. L'ancienne entrée demeure pour des raisons de sécurité (ex. accès en cas d'incendie).

4.3. FAUCONNERIE

M. Lamothe rappelle que WM travaille avec l'entreprise de gestion de la faune Artémis depuis 12 ans pour le contrôle des goélands. Ils contrôlent les goélands qui viennent se nourrir sur le site, pouvant poser des problèmes de salubrité, en utilisant des oiseaux de proie pour les effaroucher. Les oiseaux travaillent du matin au soir, selon les heures des opérations.

M. Alexandre Brunet, technicien en gestion de la faune chez Artémis, précise que les oiseaux poursuivent les goélands et ne survolent pas simplement le site. Cependant, les goélands ne sont jamais tués et en cas de capture, ils sont relâchés. Il explique aussi que les pygargues à têtes blanches, qui peuvent se nourrir aussi de déchets, constituent une forme de compétition pour les buses et les faucons. Les techniciens d'Artémis doivent les effaroucher eux-mêmes (bruit, laser) avant de libérer les oiseaux de proie. Les déplacements des oiseaux sont suivis par GPS et télémétrie.

D'autres technologies existent (drones, canons, lasers), mais l'utilisation d'oiseaux de proie demeure la méthode la plus efficace.

4.4. CELLULES DE DÉCHETS

M. Camara rappelle que la phase 3B est en construction depuis 2021. La construction d'une cellule débute par une excavation réalisée durant l'hiver, jusqu'à environ 10 mètres de

profondeur. Ensuite, un système de cinq couches de membranes est installé. Cette structure est complétée par l'ajout d'environ 500 mm de pierres. Un système de drainage est intégré, permettant un écoulement du lixiviat par gravité vers une station de pompage, et ensuite vers l'usine de traitement. Des conduites sont accessibles afin de permettre l'inspection et le nettoyage, au besoin, jusqu'au fond de la cellule.

M. Lamothe indique que le premier étage de déchet, d'environ 12 pieds, est compacté sommairement afin de protéger les couches de membranes. Les opérations sont suivies en continu grâce à des systèmes installés sur les véhicules qui permettent de mesurer en temps réel la compaction, les pentes et la hauteur des matières. Cette instrumentation permet d'ajuster les opérations rapidement. Il ajoute que les déchets sont recouverts à la fin de chaque journée afin de limiter les odeurs et la présence de goélands. Un recouvrement final de qualité permet aussi d'optimiser l'efficacité de la captation du biogaz.

M. Lamothe explique que le site reçoit des sols contaminés, comme dans la majorité des lieux d'enfouissement technique. Ces sols doivent être accompagnés de certificats d'analyse et sont échantillonnés à leur arrivée afin de valider leur conformité. Ils sont principalement utilisés pour le recouvrement temporaire. Il ajoute qu'ils utilisent des copeaux de bois pour le recouvrement journalier ainsi que pour les chemins, afin de permettre une circulation fluide.

Enfin, il présente le système de contrôle des odeurs qui est installé autour des cellules et des bassins. Il fonctionne à l'aide de buses diffusant une brume composée d'eau et d'un produit spécialisé qui neutralise les odeurs sans les masquer. Ce produit est considéré sans danger pour l'environnement et la santé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Y a-t-il un risque qu'un drain se perfore ?	M. Lamothe explique que les drains sont protégés par la couche de pierres, ce qui réduit fortement le risque de bris mécanique. Il est davantage probable qu'un drain se bouche, d'où l'installation d'accès pour le nettoyage.
Est-ce qu'il y a des hirondelles qui nichent dans les buttes de sable situées sur le site?	M. Lamothe indique que le niveau d'activité sur le site est trop élevé pour attirer les oiseaux à ces endroits. Toutefois, on en retrouve dans la sablière. Bien que certains oiseaux, comme les goélands, soient présents, ils quittent lorsque les opérations sont en cours.
Quels sont les niveaux des pentes ?	M. Camara précise que les pentes internes des cellules sont d'environ 20 % et la pente finale est de 30 %.

Est-ce que le niveau d'affaissement des déchets est mesuré chaque année ?	M. Lamothe indique que des relevés volumétriques sont réalisés environ quatre fois par année afin de détecter les changements significatifs, notamment au niveau des pentes et du dénivelé. Ces analyses sont effectuées sur l'ensemble du site par des firmes externes avec des drones. Le taux de compaction est également suivi pour assurer la stabilité des aménagements.
Quelles sont les attentes de conformité en termes de recouvrement journalier ?	M. Lamothe mentionne que les déchets ne doivent pas être visibles. Les opérateurs doivent faire preuve de vigilance lors des opérations en fin de journée.
Quelle est la durée de vie des équipements lourds ?	M. Lamothe indique que les équipements lourds ont une durée de vie d'environ 10 000 heures (environ 2 000 heures par année). Après 5 ans, une reconstruction de mi-vie est effectuée, à moindre coût qu'un remplacement complet. Il y a 8 opérateurs de machinerie lourde qui travaillent au site.
Comment la poussière est-elle contrôlée ?	M. Lamothe précise que de l'eau de surface (non potable) est utilisée pour arroser les chemins non pavés et le front de déchets. L'utilisation d'abat-poussière pourrait aussi être envisagée. La limite de vitesse est fixée à 20 km/h, notamment pour limiter la poussière.

4.5. RECOUVREMENT FINAL

M. Lamothe mentionne que les cellules évoluent en fonction du remplissage et du compactage des déchets. Certaines zones peuvent être en cours de recouvrement final et d'ensemencement, mais il est possible de venir égaliser, notamment en ajoutant des déchets ou en égalisant les surfaces si un affaissement survient.

M. Camara ajoute qu'à mesure que l'exploitation progresse, certaines sections sont fermées graduellement. Le recouvrement final de la nouvelle phase a débuté en 2025, avec des travaux d'ensemencement amorcés au printemps. Ce recouvrement se fait en deux étapes, incluant un palier intermédiaire : une première couche d'assise est mise en place, suivie de l'installation de drains, de conduites et d'une géomembrane, puis d'une couche de recouvrement final, conformément aux exigences réglementaires.

M. Marc-André Loiselle, directeur du traitement des eaux pour les trois sites de WM au Québec, explique que le système de gestion des liquides comprend également un pompage à différents niveaux : un premier niveau est dirigé vers un bassin d'accumulation, tandis qu'un second niveau fait l'objet d'un échantillonnage afin de vérifier l'absence de contamination entre

les deux membranes. Enfin, la captation du biogaz se poursuit de manière continue à l'aide de puits verticaux, après la mise en place des couches de recouvrement.

4.6. BIOGAZ

M. Lamothe rappelle qu'ils ont un système d'aspiration pour récolter les biogaz, qui fonctionne en permanence, car si le pompage arrête, une forte pression est générée sur les déchets et les têtes de puits. M. Christian Lemoine, technicien biogaz, explique que son équipe effectue des calibrations manuelles chaque mois des puits de biogaz, suivi d'ajustements au besoin. Sur le site, environ 250 puits, actifs et inactifs, sont suivis afin d'assurer la stabilité du réseau.

M. Lamothe explique qu'une partie du biogaz est aspirée vers l'usine de cogénération, où il est revalorisé. En hiver, presque tout le biogaz est valorisé, contre environ 85 % en été. Le reste est brûlé par la torchère.

M. Lemoine indique que des relevés en surface sont également réalisés pour détecter tout dépassement de GES. En cas d'anomalie, des mesures correctives sont mises en place, comme le scellement avec de l'argile ou l'augmentation du soutirage.

La captation de biogaz est actuellement en diminution, ce qui peut s'expliquer à la fois par une réduction des matières enfouies et par une plus grande proportion de plastiques.

4.7. USINE DE COGÉNÉRATION ET SERRES DEMERS

Juste à côté de l'usine de cogénération, M. Lamothe précise qu'ils ont récemment récupéré le bâtiment de l'ancien poste de pesée du site de Sainte-Sophie, et qu'ils l'ont transformé comme poste pour leur division de transport de la collecte commerciale et industrielle. Les camions ont été relocalisés sur le site.

M. Lamothe explique que l'usine de cogénération sert de centrale électrique. Elle contient cinq moteurs alimentés aux biogaz, qui sont couplés à des génératrices. L'électricité produite (7,6 MW en permanence) est vendue à Hydro-Québec (entente sur 20 ans). Cette électricité fournit les besoins d'environ 7 000 maisons.

M. Lemoine précise que la qualité du gaz cause une usure rapide des équipements en raison d'une augmentation de H_2S , provenant de la décomposition de certains résidus (comme le gypse) mélangés au contact de l'eau, ce qui entraîne plus d'entretien et de maintenance.

Cette usine réalise une double valorisation du biogaz, car le glycol utilisé pour le refroidissement des moteurs passe dans un échangeur et réchauffe l'eau, qui est ensuite pompée vers les Serres Demers pour chauffer les serres. Ils utilisent la chaleur pour les tomates ainsi que sur la toiture pour faire fondre la neige. Une précision sera apportée sur les serres étant desservies par le système de chauffage.

M. Lamothe ajoute qu'un transfert a été enclenché au début de l'année, les serres Demers ont vendu leurs actifs à l'entreprise Savoura.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

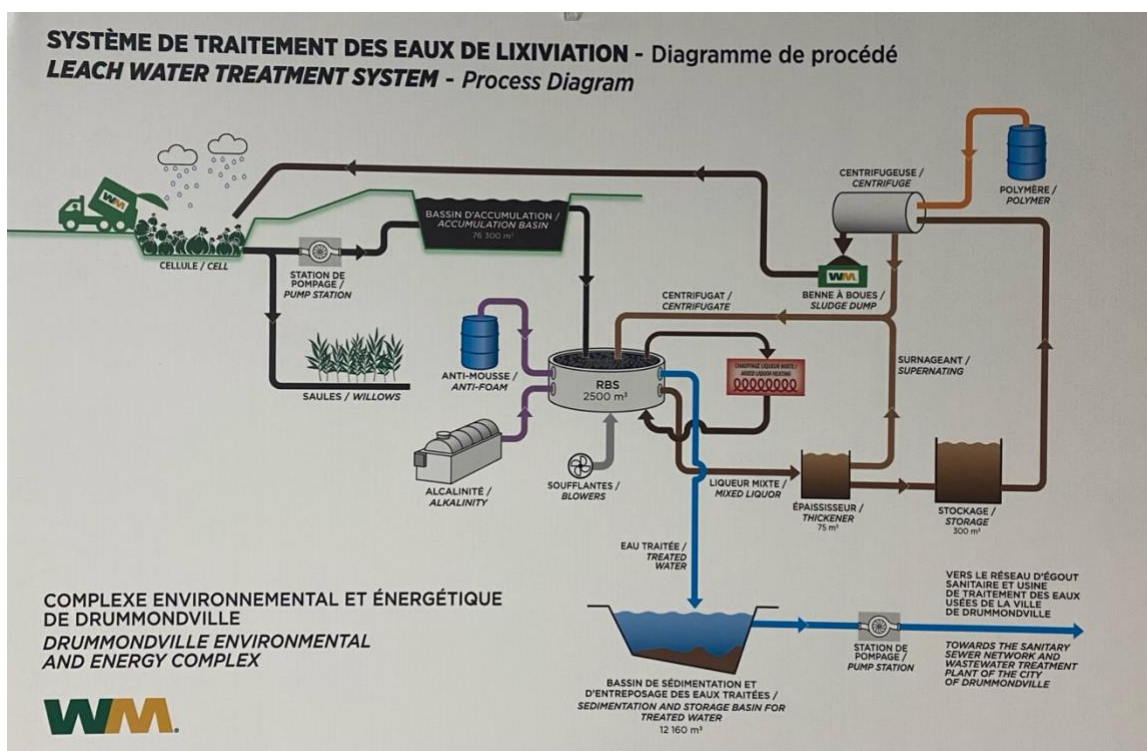
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que cela aura une incidence sur le contrat qui se termine en 2032 ?	M. Lamothe indique que pour l'instant, il n'y a pas d'incidence sur le contrat, les opérations se poursuivent normalement.

Action de suivi

1. Préciser la manière dont le biogaz est utilisé pour chauffer les serres.

4.8. TRAITEMENT DES EAUX ET BASSINS

M. Loïselle présente le processus de traitement des eaux. Il explique que toutes les eaux de lixiviation, c'est-à-dire les eaux en contact avec les déchets, sont pompées jusqu'au bassin d'accumulation, qui a une capacité de 90 000 m³. Le lixiviat est ensuite envoyé au réacteur biologique séquentiel (RBS). Celui-ci traite une quantité déterminée de lixiviat par séquence. Les bactéries à l'intérieur sont activées avec de l'air et de l'eau chaude pour dégrader l'azote ammoniacal. Une fois le procédé complété, la partie du haut (surnageant) est envoyée par gravité dans le bassin d'eau traitée. Après ce processus, l'eau traitée est pompée vers le réseau d'égout de la ville de Drummondville jusqu'à l'usine d'épuration. Il n'y a aucun rejet de lixiviat à l'environnement. Pendant le processus, la boue créée par les bactéries est envoyée dans un épaisseur et par la suite dans un bassin de stockage. Elle est ensuite passée dans la centrifugeuse pour séparer l'eau et la boue. La boue est déshydratée et est retournée sur le front de déchets. Le traitement est automatisé et fonctionne en permanence.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que c'est WM qui gère la conduite vers le réseau de la Ville ?	M. Loisel indique que oui, la conduite appartient à WM. Des tests d'étanchéité et de pression sont réalisés chaque année. Mais c'est la ville de Drummondville qui décide si elle reçoit les eaux en provenance du site.
À la sortie de votre usine de traitement, est-ce que l'eau pourrait être rejetée directement à la rivière ?	M. Loisel explique que oui, techniquement la qualité est très bonne avec seulement 0,25 mg/L d'azote (les normes de rejets ponctuels tournent autour de 25 mg/L.). Toutefois, comme le rejet se ferait en amont de la prise d'eau potable de la municipalité, la décision a été prise d'envoyer l'eau vers l'usine de traitement de Drummondville, où elle sera traitée à nouveau.

4.9. PLANTATION DE SAULES

M. Loisel explique que l'ancien étang aéré a été converti pour un autre usage : il sert maintenant à accumuler de l'eau des anciennes cellules pour irriguer la plantation de saules, un projet en partenariat avec Ramo. Une autorisation a été obtenue l'année dernière pour l'utilisation d'un réservoir de 4 000 m³ à des fins d'irrigation.

M. Lamothe précise que WM a obtenu un certificat d'autorisation pour irriguer l'ensemble de la plantation, soit 8 hectares. Ce projet permettrait de retirer environ 40 000 m³ d'eau de la filière de traitement, un potentiel intéressant qui sera à évaluer au cours de la prochaine année.

La moitié de la plantation a été récoltée, déchiquetée en copeaux et réutilisée sur le front de déchets. Le ministère demande davantage de données sur la contamination accumulée, et le certificat d'autorisation exige actuellement que les saules demeurent sur le site. Les saules utilisés pour construire la clôture autour du site proviennent donc d'une autre plantation.

4.10. SABLIERE

M. Lamothe présente le projet de sablière. Au début, il n'y avait aucune végétation et ils ont débuté à ensemer chaque côté du sentier il y a deux ans. Une arche a été construite à l'entrée du secteur du Faisan pour veiller à ce que les gens puissent entrer seulement à pied.

M. Patrick Lampron, coordonnateur du GARAF, ajoute qu'ils travaillent avec le CRECQ pour contrer le phragmite et la renouée du Japon avec des bâches à certains endroits. Des nichoirs pour les hirondelles ont aussi été aménagés. Le GARAF a aussi fait la plantation d'environ 100 000 arbres et arbustes depuis 2011 sur le site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que la maison à gauche en sortant par la nouvelle entrée appartient à WM ?	M. Lamothe explique que oui, toutes les maisons entourant le site appartiennent à WM. Elle sera potentiellement démantelée ou déplacée.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1. COMPOSITION DU COMITÉ

M. Lamothe indique que M. Yves Gatien, citoyen de Drummondville et président du Comité, a annoncé dans les dernières semaines son départ du Comité pour des raisons de santé. M. Craft précise que le rapport annuel était prêt pour signature, M. Guillaume Perreault-Smith a donc été sollicité comme président par intérim afin de permettre de compléter la signature. Le communiqué de presse a ensuite été diffusé.

M. Craft suggère de procéder à l'élection d'un nouveau président lors de la prochaine rencontre, en septembre, en raison du nombre élevé d'absences à cette rencontre. Un vote secret sera effectué si plusieurs membres souhaitent postuler.

M. Craft poursuit en indiquant que la Chambre de commerce et d'industrie de Drummondville (CCID) a été contactée comme elle participait peu aux rencontres. La CCID a formulé un intérêt à assister uniquement aux rencontres qui touchent à des enjeux économiques. Il est suggéré de contacter l'organisation Drummond Économique pour évaluer leur intérêt à se joindre au comité.



Enfin, Mme Poisson mentionne qu'elle vérifiera auprès de Mme Lévesque concernant la poursuite de son implication et fera un suivi.

Actions de suivi

2. Procéder à la nomination du nouveau président.
3. Contacter Drummond Économique pour proposer de siéger au Comité.

5.2. JOURNÉE PORTES OUVERTES

M. Craft explique que deux membres du Comité pourraient tenir un kiosque lors de la journée portes ouvertes de WM à l'automne, qui se déroulera durant la fin de semaine. Le kiosque présenterait de la documentation (statuts, rapport annuel, etc.) et permettrait de recueillir les coordonnées des personnes intéressées. Ce serait également l'occasion de souligner les 20 ans du Comité. Transfert prendra en charge la préparation du matériel. M. Craft indique que les détails seront rediscutés lors de la prochaine rencontre du Comité (9 septembre).

5.3. ORGANISATION DES 20 ANS DU COMITÉ

M. Craft mentionne que la prochaine rencontre marquera les 20 ans du Comité. Le format de la rencontre sera adapté pour célébrer ce moment. Le matériel préparé pour la journée portes ouvertes pourra également être réutilisé pour l'occasion (fonctionnement du Comité, historique, photos, etc.). Il suggère également d'inviter quelques anciens membres ayant été particulièrement impliqués. Les membres présents sont d'accord avec la proposition.

Le format exact de l'événement sera validé en amont de la rencontre du 9 septembre et communiqué aux membres.

5.4. SUIVI SUR LES PFAS

M. Lamothe rappelle que lors de la dernière rencontre, un membre avait demandé des précisions sur la sélection des types de PFAS analysés. Il explique que les analyses sont réalisées par un laboratoire externe accrédité (Bureau Veritas). Environ 40 types de PFAS analysés sont définis par le protocole standardisé de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), les autres sont établis selon les critères du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAQ). Cette sélection ne relève pas de WM. M. Lamothe ajoute qu'advenant l'adoption d'une norme spécifique du ministère pour les LET, WM s'y conformera.

6. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

6.1. REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe annonce qu'ils ont reçu dans les derniers jours un commentaire et un signalement concernant la présence de mousse sur la route.

Il explique que cette mousse provient du matériel de recouvrement journalier, issue du déchiquetage de matière provenant des automobiles. Étant léger, ce matériel se soulève rapidement lors de passage des camions, puis se disperse sur le site et à proximité, y compris sur la route 143.

Il précise que ce phénomène est très récent (environ une semaine et demie) et qu'ils n'ont jamais eu cet enjeu auparavant. Une analyse de la situation est en cours afin d'identifier des solutions. M. Lamothe mentionne qu'ils envisagent de cesser de recevoir cette matière.

Action de suivi

4. Faire un suivi sur la présence de mousse sur la route.

6.2. REGISTRES DES VISITES DU MELCCFP

M. Lamothe indique qu'un nouvel inspecteur du ministère est venu effectuer une visite le 3 juin. Il a passé environ cinq heures sur le site afin de se familiariser avec les opérations. M. Lamothe mentionne qu'il est possible qu'un avis de non-conformité soit émis en lien avec la présence hors cellule de mousse.

7. DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

Pour terminer, M. Craft rappelle que la prochaine réunion est prévue le mercredi 9 septembre 2026 à 18 h. Pour souligner les 20 ans du Comité, il est probable que la rencontre débute à l'avance pour partager quelques bouchées. Le tout sera confirmé en amont.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 45.

Laurie Jeanne Beaudoin
Responsable du compte rendu

